

Libra : questions impertinentes

Jacques Bichot, économiste, le 18 juin 2019

www.economiamatin.fr/news-libra-questions-impertinentes

On se demandait quand les GAFAs allaient essayer d'investir le créneau des moyens de paiement : Ça y est ! Facebook s'est lancé. Le projet sera officiellement présenté demain mardi 18 juin, mais ses grandes lignes ont été présentées le 15 par *Le Figaro* et le 17 par *Les Echos*. Il est donc possible de faire une première analyse et de poser quelques questions.

Premièrement, la Fondation Libra, qui émettra la « monnaie » de Facebook, procédera de manière très différente de ce que font les institutions cryptomonétaires : les émissions n'auront pas lieu sous forme d'enchères, à des prix dépendant de l'offre et de la demande, mais à taux fixe et, semble-t-il, sans ces limites que les émetteurs de cryptomonnaies posent à leur activité « minière ». Un Libra vaudra un panier de devises, disons par exemple un dollar US plus un euro plus une livre sterling. Tout agent possédant disons un million de chacune de ces unités monétaires pourra les faire porter au crédit des comptes de la Fondation Libra et recevoir en échange un million de Libra. L'opération, semble-t-il, sera réversible : le million de Libra pourra être remboursé sous forme de trois virements, respectivement de 1 M\$; 1M€ ; et 1M£.

Deuxièmement, la question se pose de savoir ce que la fondation fera des sommes ainsi collectées. S'en servira-t-elle pour acheter des actifs de rapport (si possible, pas des bons du trésor en euro assortis d'un intérêt négatif) ? Dans ce cas, l'opération pourra être plus ou moins rentable selon les critères de placement qui seront fixés. Pour prendre un exemple simplissime, si la Fondation Libra peut acheter des obligations émises par de grandes entreprises à des taux plus rémunérateurs que ceux des emprunts d'Etat, elle sera dans une situation assez voisine de celle d'une institution d'épargne qui investit de cette manière l'argent de ses déposants, à cette différence près que, si j'ai bien compris, elle ne versera même pas la petite obole que reçoit le Français titulaire d'un livret A.

Troisièmement, les transactions en Libra, effectuées par voie électronique comme la plupart des transactions bancaires, seront rémunératrices pour la Fondation à un double titre : *primo*, le client sera submergé de publicité ; *secundo*, ses caractéristiques pourront être vendues, comme le sont celles des utilisateurs de Facebook et autres GAFAs. Cela permettra d'offrir aux clients une prestation en apparence gratuite, mais en apparence seulement : au lieu de lui demander de l'argent pour la tenue de son compte et pour certaines opérations (par carte notamment), comme le font les banques classiques, on lui prendra son temps (perdu en lecture ou suppression d'annonces publicitaires) et ses données (négociables auprès d'entreprises désireuses d'adresser des messages soi-disant personnalisés à des clientèles ciblées).

Conclusion, il s'agit d'étendre à la tenue des comptes bancaires la marchandisation des informations personnelles qui aurait dû être interdite depuis longtemps si nous avions, au niveau mondial, un législateur efficace, soucieux de protéger la vie privée. Il s'agit aussi d'accentuer un impôt temporel c'est-à-dire le vol de notre temps par lesdits GAFAs, qui nous obligent à payer en nature (en minutes et en heures perdues pour les activités intéressantes) le recours à leurs services, par ailleurs trop pratiques pour que nous nous en passions. La pollution publicitaire est moins critiquée que la pollution par le gaz carbonique ou par l'usage immodéré d'emballages plastiques très insuffisamment recyclés, mais elle est également nocive, car réductrice de l'attention que nous pouvons porter à notre prochain et aux problèmes réellement importants.

Alors, *Libra* va-t-elle devenir synonyme d'encore un peu plus de servitude ?